



**MODE OPERATOIRE
POUR LES INTERVENTIONS DES « N » DE LA FEDERATION**

Cas n° 1 :

Un club demande, par l'intermédiaire de son délégué régional, l'intervention d'un « N » pour un atelier (ouvert ou non à l'ensemble des clubs de sa région, le principe étant un minimum de 8/10 participants et un maximum de 15 participants -à jour de leur cotisation-)

La Fédération désigne le N le plus approprié suivant le thème envisagé et la proximité.

L'intervention du N est gratuite

Le Club aura à sa charge : le déplacement de l'intervenant (0,35 cent du km)
Son logement (qui peut être chez l'habitant) et ses repas.

oooooooooooo

Cas n° 2 :

Intervention de la Fédération pour :

- 1. Les sélections régionales**
- 2. Les passages de niveaux**
- 3. La Formation des animateurs de Clubs**
- 4. Les stages pour les clubs organisateurs des activités 1 – 2 – 3 lors de l'exposition régionale**
- 5. L'atelier régional annuel**

La Fédération désigne le ou les « N » les plus appropriés

Le Fédération prend à sa charge la totalité des frais